



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Serviziu / Service**  
**Amministratzione generale/ Administration générale**

Bastia, le 04 mai 2026

## **ARRÊTÉ N°2026/221** **Portant désignation d'un représentant du Maire au sein de la Commission** **Départementale d'Aménagement Commercial**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-17 et L. 2122-18 ;

**Vu** le Code de commerce, notamment ses articles L. 751-1 et R. 751-2 relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial ;

**Vu** l'arrêté N°2B-2026-04-23-00002 préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Corse, appelée à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale avec permis de construire, d'un magasin à l enseigne La Foir'Fouille, situé sur la commune de FURIANI ;

**Considérant** la nécessité de désigner un représentant pour siéger au sein de ladite commission en qualité de représentant de la commune de Bastia ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Didier Grassi, adjoint au Maire, est désigné pour représenter le Maire de Bastia au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial susvisée.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune.



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*